



**Association de Sauvegarde de Montigny et de son Environnement
A.S.M. E**

9, rue Roger Genty 77690 Montigny sur Loing
Association agréée régie par la loi de 1901 N° 4/9515

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 23 MARS 2024**

(Salle de la Vanne Rouge à Montigny sur Loing)

Contact@montigny-asme.fr

www.montigny-asme.fr

- 1- La Présidente déclare la séance ouverte à 17H30 et remercie la mairie pour la mise à disposition de la salle. Présidente depuis une année, elle remercie également M. A Bryden, Président d'honneur, de sa présence et souligne son dévouement et sa profonde implication au long des nombreuses années de sa présidence. Elle constate la présence de nombreux adhérents et beaucoup de pouvoirs. Elle rappelle que les statuts de l'association ne prévoient pas de quorum (cf. Article 12).
- 2- Le compte-rendu de l'assemblée générale 2023, adressé par mail et mis à disposition sur notre site n'a donné lieu à aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.
- 3- Le **projet d'ordre du jour** adressé avec la convocation est approuvé à l'unanimité. Il est joint en **Annexe 1**.
- 4- La Présidente donne lecture du **rapport moral de l'année 2023** et du compte rendu des activités de l'année en cours. En **Annexe 2.**, La Trésorière, Christine Mary, présente le rapport sur le bilan 2022 et 2023 et le compte de résultat budgété et réalisé 2023. Les bilans 2022/2023 et le compte financier synthétique 2023 sont présentés en **Annexe 3**.
- 5- **Ces deux rapports (moral et financier) sont approuvés à l'unanimité.**

La Présidente ouvre ensuite le débat sur les actions/sujets en cours et futurs. Ces éléments sont présentés et détaillés dans un document Powerpoint (**Annexe 4**) projeté à l'écran dans la salle.

- 6- La Présidente et Jeanne Virion présentent les réalisations concernant le projet de **signalétique historique et culturelle** en coopération avec la mairie : pose de 18 plaques dans Montigny. Elle souligne l'importance de la participation de l'ASME pour les recherches et pour le financement rendu possible grâce à la vente des livres, mais également grâce à la subvention attribuée par le Crédit Agricole Brie Picardie de Moret sur Loing dans le cadre de son programme « Initiatives Locales ». La Présidente remercie l'agence de Moret sur Loing. Cette première tranche doit être suivie de deux autres, au Nord du viaduc et à Sorques. La Présidente précise que lors de la cérémonie d'inauguration organisée par la mairie début mars, l'association a été remerciée pour sa contribution tant culturelle (rédaction des textes et relecture) que financière. Jérôme Vidal et Eric Succab présentent les éléments relatifs à la communication : bulletin d'information, dépliant, articles dans les journaux locaux en collaboration avec la mairie, animations et visites guidées, journées du patrimoine, portail culturel local...qui sont en projet...
- 7- La Présidente rappelle ensuite la situation complexe concernant le **déversoir de Montigny** qui implique de nombreuses parties prenantes : le propriétaire du moulin et du déversoir, le site classé, les entreprises de location de canoé, les riverains, l'association de pêcheurs, les communes au bord du Loing, le cadre législatif européen et sa Directive d'application, EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau). Elle expose ensuite les différentes démarches effectuées afin d'avoir accès à une information récente : participation à une conférence débat sur l'eau, demandes d'informations auprès de la mairie, rdv avec l'assistante parlementaire du député de la troisième circonscription, lettres envoyées aux maires des communes concernées et aux responsables politiques (sous-préfet, député) **Nous proposons une pétition jointe au bulletin d'information qui sera distribuée dans les boîtes à lettres de Montigny ou disponible chez des commerçants dans l'espoir de voir les Montignon(ne)s et les visiteurs intéressés défendre une fois encore le patrimoine de notre région et soutenir leur conseil municipal dans ce but. Cette pétition est disponible à partir du début avril chez les commerçants volontaires (Montigny et La Genevraye).**
- 8- D'autres sujets sont abordés tels que la **protection de notre logo**, le devenir du local de la gare fermé en Octobre 2023, l'espace vide auparavant occupé par une supérette qui dénature le village, les décharges illicites, et la vigilance en ce qui concerne le P.L.U. ; l'association envisage également de rééditer le livre « Jours heureux à Montigny » dont le coût n'a pas encore été précisément budgété.

9- **Composition du Conseil d'Administration et du Bureau**

Conformément aux statuts (Art 9), le mandat des administrateurs est de 1 an renouvelable (sans limite) et le conseil doit comporter entre 6 et 21 membres.

Tous les administrateurs en fonction ont souhaité être renouvelés, à l'exception de Michel VIOLLET. L'assemblée générale a approuvé ces nominations à l'unanimité. La composition du conseil d'administration à compter du 23 mars 2024 est donc la suivante :

- Gérard AGULHON
- Micheline BILLARD* Secrétaire générale adjointe
- Annie BOULINIER
- Olivier de CLERY* Vice-président
- Arlette CHABANIER * : Trésorière adjointe, chargée de la gestion des adhésions et des publications
- Sylvie CHACHUAT-PARENTE
- Isabelle GUITTON
- Philippe GRENTE* Secrétaire général adjoint
- Christine MARY* Trésorière
- Sheryl PASQUIER* Présidente
- Laurence LECOQ* Vice-présidente
- Nicole SAVOURAT
- Eric SUCCAB
- Jérôme VIDAL
- Michel VIOLLET
- Jeanne VIRION* Secrétaire générale

Président d'Honneur : Alan BRYDEN

Le **conseil d'administration** a renouvelé les mandats des membres du Bureau composé comme suit :

Présidente : Sheryl PASQUIER

Vice-président / Vice-Présidente : Olivier de Cléry / Laurence Lecoq

Secrétaire générale : Jeanne VIRION

Secrétaire générale adjointe : Micheline BILLARD

Secrétaire Général Adjoint : Philippe GRENTE

Trésorière : Christine MARY

Trésorière adjointe, chargée de la gestion des adhésions et des publications : Arlette CHABANNIER

Le Bureau est reconduit dans son intégralité

10-**Les taux de cotisation** en vigueur sont reconduits à l'unanimité, à savoir : 10€ pour un membre individuel, 20€ pour un membre famille et 30€ (ou plus) pour un membre bienfaiteur ;

11-Aucune autre question n'étant soulevée, la présidente lève la séance à 19 H

La Présidente

La Secrétaire générale

Annexe 1 : Ordre du Jour de l'AG du 23 mars 2024

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Rapport moral - comptes financiers et bilan 2023
3. Point sur les actions réalisées et perspectives 2024/2025 :
 - Plaques signalétiques : pose première tranche circuit Sud, textes deuxième tranche circuit Nord, supports de communication ...
 - Déversoir du Loing : rappel situation, réunions, lettres
 - Autres sujets (promotion de nos livres, logo ...)
4. Réédition du livre Jours Heureux envisagée
5. Projet de budget 2024/2025, fixation du taux de cotisation jusqu'à la prochaine AG
6. Renouvellement et Election des membres du Conseil d'Administration
7. Questions diverses /suggestions

Annexe 2

ASSEMBLEE GENERALE 2024 Rapport moral 2023

Chère adhérente, cher adhérent,

L'année 2023 aura été riche en événements : j'ai désormais l'honneur de prendre le relais de la présidence de cette association à la suite d'Alan Bryden, qui est maintenant notre Président d'Honneur. Nous le remercions chaleureusement pour son implication et son professionnalisme dans tous les dossiers.

L'année 2023 et les premiers mois de 2024 ont été marqués par nos actions en faveur de deux principaux sujets :

Le premier concerne la **valorisation du patrimoine historique et culturel de Montigny** : fruit d'un effort de longue haleine qui a mobilisé les équipes de l'A.S.M.E. et de la mairie, nous avons concrétisé en ce début d'année la réalisation d'une **première tranche de plaques signalétiques sur les maisons d'artistes de Montigny**. Ce circuit centre que nous avons proposé à la mairie dès 2018, constitue la première étape d'un vaste projet culturel, dont les 18 premières plaques commémoratives ont été posées dans Montigny **les 22, 23 et 24 janvier**.

Nous avons d'un commun accord avec la mairie, opté pour partager le secteur communal en plusieurs circuits (Nord, centre et Sorques), et pour réaliser en premier celui concernant le centre ancien du village, de la voie de chemin de fer (gare et sud du viaduc) au pont du Loing, ce qui, chronologiquement, est logique. Un second circuit est déjà en préparation pour la partie Nord et ultérieurement un troisième sera consacré à la zone du pont jusqu'à Sorques.

Nous avons la confirmation de la promesse de la municipalité de mener à bien la suite de cette réalisation.

Les visiteurs trouveront sur chaque plaque, en plus d'un texte illustré, un QR code fournissant un complément d'information et une traduction en anglais. Ces plaques ont fait l'objet d'une **inauguration par la mairie le 9 mars dernier**.

Les supports de communication et de promotion accompagnant cette première tranche sont les suivants :

- Un dépliant prochainement disponible proposera deux variantes de promenades pédestres grâce au plan incorporé. Il sera à disposition des visiteurs dans différents points remarquables de la commune (commerces, lieux de passage, services).
- Une brochure d'information plus détaillée sera également réalisée au printemps pour favoriser l'itinérance dans notre village pour les promeneurs.
- Des parcours de découverte des plaques seront organisés aux beaux jours pour les écoles, les seniors et pendant les journées du patrimoine.

Enfin un panneau avec un plan reprenant l'ensemble du circuit est envisagé près de la gare afin de permettre aux visiteurs d'identifier le parcours à réaliser.

Nous remercions vivement le Lycam (Lycée André Malraux) de Montereau qui nous a apporté son aide technique précieuse, et avec lequel nous avons déjà travaillé.

Coté **financement**, la mairie a assuré son engagement pluriannuel sur ce projet, et a bénéficié d'une subvention obtenue auprès de la DRAC.

De notre côté, notre association a versé une participation de 7000 € à la commune, comme annoncé, grâce à la vente de nos livres : cette dépense est répercutée dans notre budget de manière détaillée dans notre Powerpoint ci-joint.

De plus, nous tenons à remercier chaleureusement le Crédit Agricole Brie Picardie agence de Moret sur Loing qui s'est engagé à apporter un soutien financier non négligeable dans le cadre de son programme « Initiatives locales ». Rappelons que nous avons déjà initialement noué un partenariat pour le financement de nos trois livres.

Le deuxième sujet qui nous a mobilisés depuis notre dernière AG concerne le **devenir du déversoir sur le Loing à Montigny**.

Actuellement, le déversoir est très dégradé et fait l'objet d'un projet de travaux en application d'une directive européenne de « renaturation » des cours d'eau.

L'étude de ce projet qui comprend plusieurs scénarios, dont la destruction du déversoir, est effectuée par l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

) qui préconise cette solution. Nous avons été avertis de ce projet de destruction auquel nous nous opposons car nous refusons de laisser défigurer notre **site classé**. Nous partageons et nous soutenons le refus de la municipalité de voir disparaître un élément essentiel de ce qui fait le charme et la réputation de Montigny.

Le site visé par ce projet est classé de longue date plusieurs fois (Eglise de Montigny, rives du Loing, deux rives du Loing...), et les travaux concernant ces sites remarquables (classés) sont soumis à autorisation préalable du préfet, du ministre de l'Écologie ou de l'environnement.

Les motifs évoqués pour justifier cette destruction sont « de faciliter la libre circulation des poissons et des sédiments dans le cours du Loing ».

La lecture attentive des documents fournis nous fait penser qu'il s'agit surtout de protéger certaines villes des inondations, en particulier de celles du niveau de 2016 (voir site ASME).

Certes, la digue est en mauvais état et les propriétaires des dernières années ne l'ont pas suffisamment entretenue. Mais sa destruction n'est pas envisageable pour nous et les risques entraînés par cette éventuelle destruction ne sont pas uniquement esthétiques et sentimentaux.

Comme indiqué, le site est classé et attire touristes et campeurs et la baisse du niveau de la rivière due à cette destruction entraînerait des nuisances irrémédiables pour les propriétés riveraines, pour la faune et la flore, les captages et la population.

La commune de Montigny est actuellement propriétaire des deux rives du Loing car elle possède le terrain de la Baignade. Comme pour la commune, l'actuel propriétaire de ce déversoir est propriétaire d'une parcelle de chaque côté de la rivière.

Les trois « scénarios d'esquisse » proposés par l'EPAGE sont assortis de durées et de chiffrages différents :

- Destruction totale du déversoir, arasement avec démantèlement des ouvrages existants et « réaménagement (artificiel !) des berges » durée 24 mois, 6,9 M €
- Arasement partiel et démantèlement des vannes avec aménagement de berges artificielles, durée 12 mois, 3,8 M€
- Restauration et entretien de l'actuel déversoir, mais avec création d'une roselière pour « limiter l'accès » et avec une « rampe à anguilles », durée 6 mois, 2,8 M€

Nous avons récemment rédigé une **pétition** (jointe au bulletin d'information) dans l'espoir de voir les Montignon(ne)s défendre une fois encore leur patrimoine.

D'autres sujets nous ont également préoccupés cette année :

Le logo de notre association fait l'objet de démarches dans un but de protection et de pérennisation, et nous travaillons sur ce dossier actuellement.

En ce qui concerne les commerces de centre village, nous déplorons la fermeture en octobre dernier du commerce multi services installé dans l'ancien local de la gare, et dont nous avons encouragé l'installation, dans le cadre d'un partenariat avec la SNCF. De nombreux usagers du Transilien prenaient leur café du matin, sans compter les autres services de conciergerie rendus aux habitants et/ou les produits vendus aux touristes de passage.

De plus, nous continuons de souligner l'état déplorable, depuis des années, d'une ancienne supérette, au centre du village, qui nuit à l'image de notre village « de caractère ».

En revanche, nous nous réjouissons du succès du marché hebdomadaire (tous les vendredis) initialement sous le viaduc, puis place de la mairie, qui rassemble des commerçants de la région et contribue à la vie du village.

Les ventes de nos livres ont continué à être soutenues en 2023, à travers une dizaine de points de vente dans la région. Outre leur utilité pour l'obtention du label « Village de

caractère », ces livres contribuent à la promotion de notre village, et permettent de financer en partie des projets tels que celui des plaques. Un commerce du village les propose à la vente. Deux agences immobilières de Montigny offrent un exemplaire de « Jours heureux à Montigny-sur-Loing » à chaque acquéreur d'un bien à Montigny.

Côté environnement et urbanisme, nous restons vigilants sur les décharges illicites, notamment à proximité de la forêt où, au risque de pollution, s'ajoute le risque d'incendie. Nous restons prêts à faire des propositions lors d'une éventuelle révision du P.L.U., toujours possible.

Notre site internet est régulièrement alimenté, en particulier sur les sujets que je viens d'évoquer, et je vous encourage à le visiter souvent. Outre des précisions sur nos actions en cours, il comporte beaucoup d'informations sur Montigny et son histoire, et relaie régulièrement les informations de nos associations sœurs des villages voisins.

La situation financière de l'association est saine, grâce aux adhésions (dont le taux n'a pas varié depuis plus de 20 ans) et aux ventes de nos livres qui peuvent constituer un complément appréciable aux recettes de cotisations pendant encore quelques années. Les détails du budget sont en Annexe.

En conclusion de ce rapport moral, l'ASME remercie :

- En particulier les membres du Bureau et du Conseil d'Administration qui, par leur engagement, ont permis la réalisation de projets chronophages mais importants tant pour notre association que pour la vie culturelle à Montigny sur Loing.
- Tous nos adhérent(e)s pour leur soutien croissant : nous sommes à l'écoute de vos suggestions pour améliorer nos actions au service de la préservation et la promotion du patrimoine naturel, culturel et historique de notre cher Montigny-sur-Loing !

Annexe 3 : Comptes de résultat et bilans 2022 et 2023

	Budget 2023	Réalisé 2023
1- PRODUITS		
- Cotisations	1 000	1 480
- Ventes des livres	1 200	946
- Produits financiers livret A	50	97
- Subvention Crédit Agricole		
TOTAL PRODUITS	2 250	2 523
2- CHARGES		
- Fournitures administratives	300	291
- Site internet	300	187
- Frais postaux et bancaires	100	-9
- Contribution ASME au projet signalétique	7 200	254
- Dépôt du logo A.S.M.E. INPI	300	-
TOTAL CHARGES	8 200	723
RESULTAT	-5 950	1 800

BILANS ASME 2022 ET 2023

	2022	2023
ACTIF		
Produit à recevoir	158	
Valeur mobilière (part CA Brie-Picardie)	103	105
Disponibilités	14 955	16 694
TOTAL ACTIF	15 216	16 799
PASSIF		
Report à nouveau	12 123	14 791
Résultat de l'exercice	2 668	1 800
Créditeurs-débiteurs divers	385	187
Produits constatés d'avance	40	20
TOTAL PASSIF	15 216	16 799

Annexe 4 : Powerpoint de présentation : document à part